



Commune - SAINT-MANDE

Analyse financière simplifiée 2016

TRES. NORD VAL-DE-MARNE



Introduction

L'étude de la commune de Saint Mandé a été réalisée à partir des comptes de gestion 2012 à 2016.

Cette étude financière porte uniquement sur le budget de la commune.

Les calculs exprimés en euros/habitant ont été réalisés sur la base d'une population dénombrée à 22.704 habitants en 2016.

Les comparaisons de la situation de la commune portent sur une strate de communes de 20.000 à 50.000 habitants entrant dans le cadre d'une fiscalité professionnelle unique.

A partir de 2016, la commune n'a plus le statut de commune isolée.

Selon l'INSEE, en 2014, pour la commune de Saint Mandé, le taux de chômage des 15 à 64 ans était de 9,3%, le taux de pauvreté de 9,1%, la médiane du revenu disponible par unité de consommation de 31.523 euros.

Depuis le 1er janvier 2016, la commune a transféré des compétences à l'Etablissement public territorial Paris-Est Marne et Bois (EPT- T10)

Principaux constats

Comme par le passé, l'exercice de prévision budgétaire en recette et en dépense a été bien maîtrisé en 2016.

Les événements marquants de cette année 2016 sont notamment: le transfert de la fiscalité professionnelle à l'Etablissement public territorial Paris Est Marne et Bois, la perception de dotations d'équilibre, la comptabilisation des mesures d'accompagnement relatives aux emprunts structurés.

Hors les charges financières impactées par l'emprunt structuré, les dépenses de fonctionnement sont notablement contenues, y compris les charges de personnel.

La capacité de la commune de Saint Mandé à dégager une capacité d'autofinancement nette, d'un niveau soutenu, est constante depuis plusieurs années, lui permettant d'envisager des projets d'investissement le moment venu.

Le niveau d'investissement a d'ailleurs progressé en 2016.

Le fonds de roulement dégagé par la commune permet de financer sans difficulté l'activité de fonctionnement courant. Il contribue à maintenir un niveau de trésorerie significatif.

Le niveau d'endettement est bas, ce qui offre des marges de manœuvre à la commune pour concrétiser ses projets d'investissement.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les produits issus de la fiscalité directe locale (TH, TFB, TFNB, TAFNB, CFE, CVAE, IFER, TASCOM, FNGIR) nets des reversements.
2. Les dotations et participations de l'État et des autres collectivités (dont la DGF)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics).
4. Les produits financiers.
5. Les produits exceptionnels.
6. Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

Les produits réels de fonctionnement s'élèvent en 2016 à 40,84 millions d'euros, en hausse de 10,8 % par rapport à 2015.

Cette hausse sensible s'explique notamment par la comptabilisation des mesures d'accompagnement dans la sécurisation des contrats de prêt structuré, se traduisant en recette par un transfert de charges financières exceptionnel de 3,9 millions.

Par ailleurs, les ressources fiscales ont baissé de 11,8% suite à la mise en place de la fiscalité professionnelle unique.

En revanche, les dotations et compensations ont augmenté de 22%.

Pour ces deux produits, en cumulé, la variation entre 2015 et 2016 aura été négative de 3,9% (31,44 millions contre 30,20 millions).

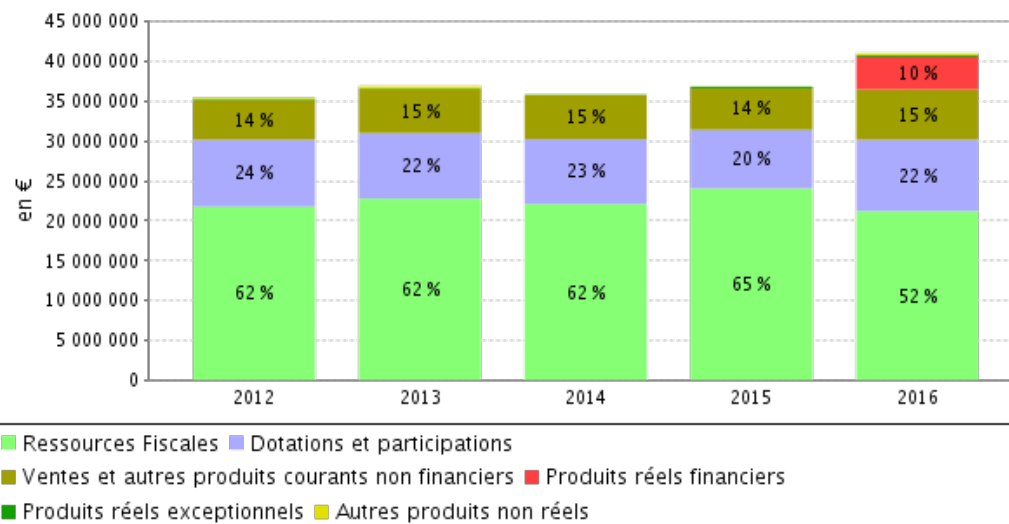
Le produit de la taxe d'habitation, en léger tassement en 2016 par rapport à 2015 (-0,4%), a globalement progressé de 10,2% entre 2013 et 2016 (12,87 millions à 14,18 millions en 2016).

La taxe foncière sur les propriétés bâties a progressé en 2016 de 1,3% et de 9,5% entre 2013 et 2016, (7,46 millions à 8,167 millions).

La DGF chute de 50%, compensée pour partie par la dotation d'équilibre.

Les autres produits courants non financiers progressent notablement de 20% environ.

STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources Fiscales	934	1 158	1 087	989
Dotations et participations	395	282	342	324
Ventes et autres produits courants non financiers	276	168	169	130
Produits réels financiers	180	25	51	39
Produits réels exceptionnels	11	17	18	14

Strate de référence :

Population : 22704

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

La prévision globale du niveau des recettes réelles a été prudemment et correctement Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement met en perspective les recettes estimée dans le cadre de l'exercice budgétaire 2016 puisque sa réalisation lui est comptabilisées par rapport à la prévision budgétaire. supérieure de 2% (43,25 millions contre 42,38).

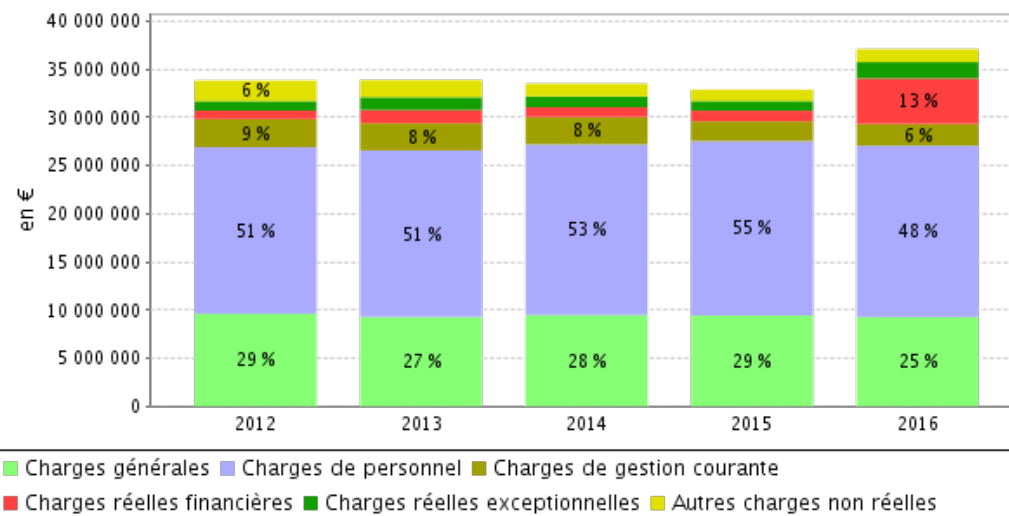
TAUX DE REALISATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN 2016	
Ressources Fiscales	105,53 %
Dotations et participations	98,48 %
Produits courants	98,79 %
Produits financiers	100,00 %

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à décaissement) ou d'ordre (sans décaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...).
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...).
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation ...).
5. Les charges exceptionnelles.
6. Les charges d'ordre (exemples : dotations aux amortissements et provisions, valeur comptable des immobilisations cédées, différences sur réalisations positives transférées en investissement).

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



En 2016, les charges réelles de fonctionnement ont progressé globalement de 12,7%. Cette hausse résulte d'une charge financière liée à une opération comptable sur un emprunt structuré (3,98 millions).

Hors cette opération, les charges réelles de fonctionnement ont été remarquablement stables entre 2015 et 2016.

Les charges de personnel baissent de 1,9% par rapport à 2015. Elles affichent une progression très contenue (2,9%) entre 2013 et 2016. Elles représentent 49,73% des charges de fonctionnement, contre 55,6% pour la strate régionale.

Les postes contingents, subventions, et participations ont augmenté de 12,2%. Ils pèsent pour 5,42% des charges courantes contre 13,7% pour la strate régionale.

Les charges financières ont augmenté exceptionnellement suite aux indemnités calculées pour le remboursement d'un emprunt structuré.

Les autres charges ont cru de 4,9%. Elles constituent 31,62% des charges courantes, contre 25% pour la strate régionale.

REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	409	350	340	287
Charges de personnel	782	767	824	756
Charges de gestion courante	99	282	218	190
Charges réelles financières	208	56	84	71
Charges réelles exceptionnelles	74	20	15	13

Strate de référence :

Population : 22704

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

La prévision budgétaire des dépenses de fonctionnement a été sincère et avisée comme le montre le taux de réalisation budgétaire qui est contenu.

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement met en perspective les dépenses comptabilisées au regard de la prévision budgétaire.

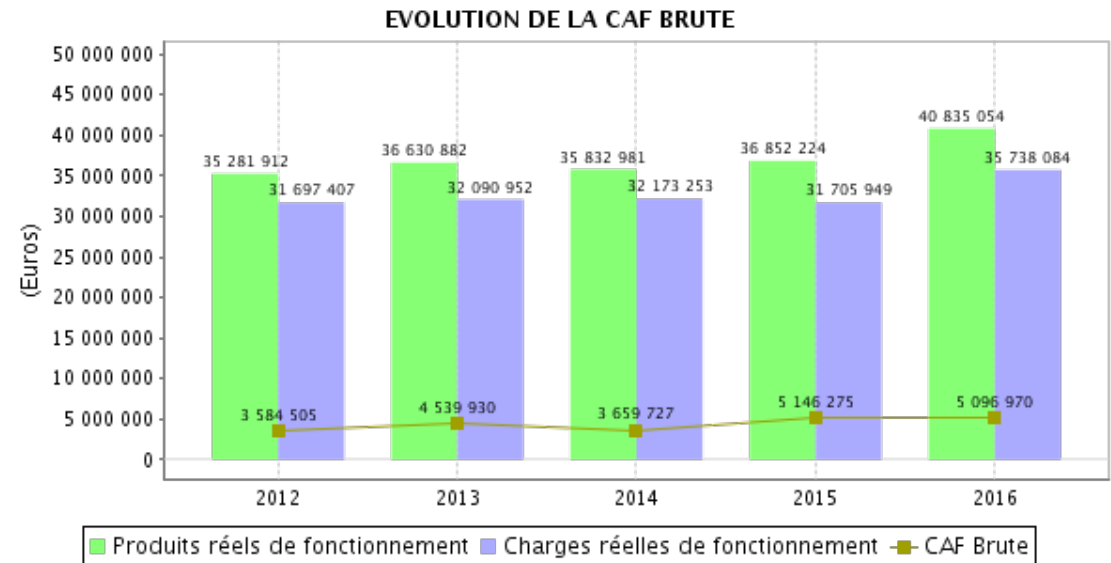
TAUX DE REALISATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2016

Charges générales	92,58 %
Charges de personnel	97,71 %
Charges de gestion courante	95,51 %
Charges réelles financières	100,00 %

L'autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement brute

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.



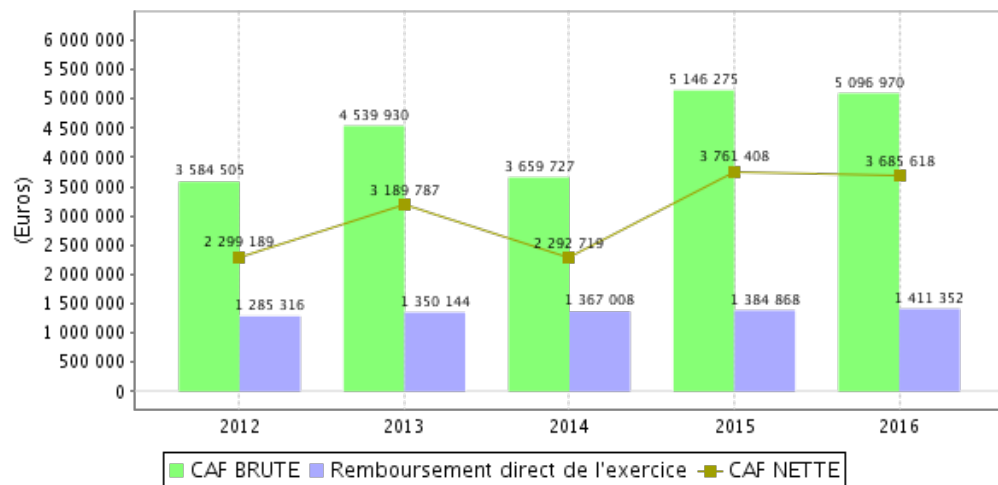
L'évolution de la CAF est marquée sur le moyen terme par une tendance positive, ainsi entre 2013 et 2016, cette évolution est de 12,3%.

Si 2016 marque un léger tassement de la CAF par rapport à 2015 (-1%), son niveau est tout à fait suffisant pour rembourser l'annuité d'emprunt et pour contribuer à l'effort d'investissement.

Rapportée au nombre d'habitants, la CAF de Saint Mandé s'élève à 224 euros par habitant en 2016 (188 pour la strate régionale).

Par ailleurs, le ratio de rigidité des charges structurelles (dépenses obligatoires - charges de personnels, contingents, charges d'intérêt-) par rapport aux produits de fonctionnement réels, place la commune de Saint Mandé légèrement en dessous de la médiane nationale (52,82% en 2013 ; 53,54% en 2015), ce qui confirme la capacité de la ville à dégager des ressources propres pour financer les investissements.

EVOLUTION DE LA CAF NETTE



La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

La CAF nette est le résultat de la CAF brute diminuée du remboursement des emprunts.

Le volume de ces remboursements est stable depuis 2012. Il est inférieur à la CAF brute dégagée annuellement. En conséquence, la CAF nette évolue sur même tendance que la CAF brute.

Si la CAF nette présente un léger tassement (- 2% en 2016 par rapport à 2015), son niveau de progression est positif de 15,56% par rapport à 2013. La CAF nette s'est élevée à 3,69 millions en 2016.

Les opérations d'investissement

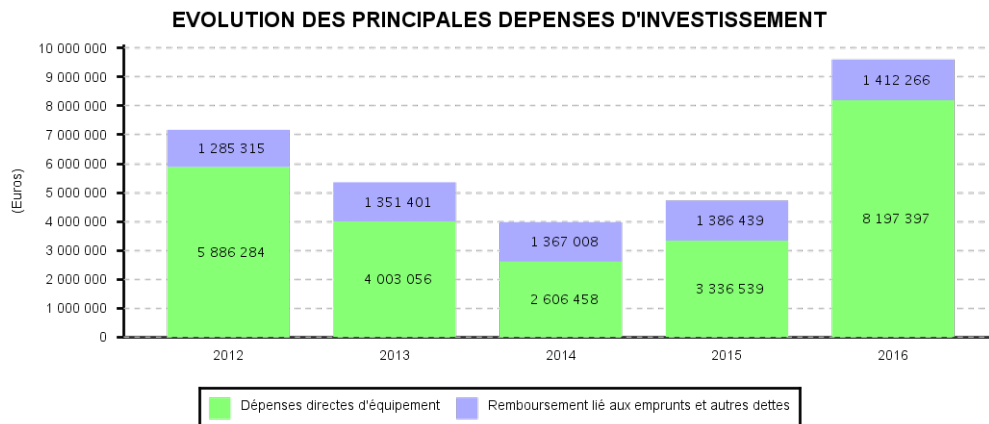
Les dépenses d'équipement se sont élevées à 8,2 millions en 2016.

Le cycle investissement amorce une reprise nette: les dépenses directes d'équipement équivalent à 361 euros/habitants contre 150 en 2015.

L'acquisition de l'immeuble Gallieni a constitué un poste important des dépenses d'investissement en 2016.

Par ailleurs, les principales dépenses d'investissement ont concerné des travaux de voirie, des aménagements urbains, des aménagements et réfection de locaux (réinstallation de l'accueil unique, réfection de la chaufferie dans une école, du centre sportif ...), l'acquisition de matériel (chariot à bras), le renforcement des réseaux (Lan Alcatel).

Le niveau des remboursements d'emprunt est stable à 1,39 millions. Il représente 62 euros/habitants, ce qui est nettement inférieur aux différentes strates de référence.



REPERES

En €/hab	Commune	2016 Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	361	283	307	273
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes	62	113	133	130

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2016

Dépenses directes d'équipement (1)	19,36 %
Remboursement lié aux emprunts et autres dettes (2)	98,92 %

(1) dépenses d'équipement, opérations d'ordre incluses

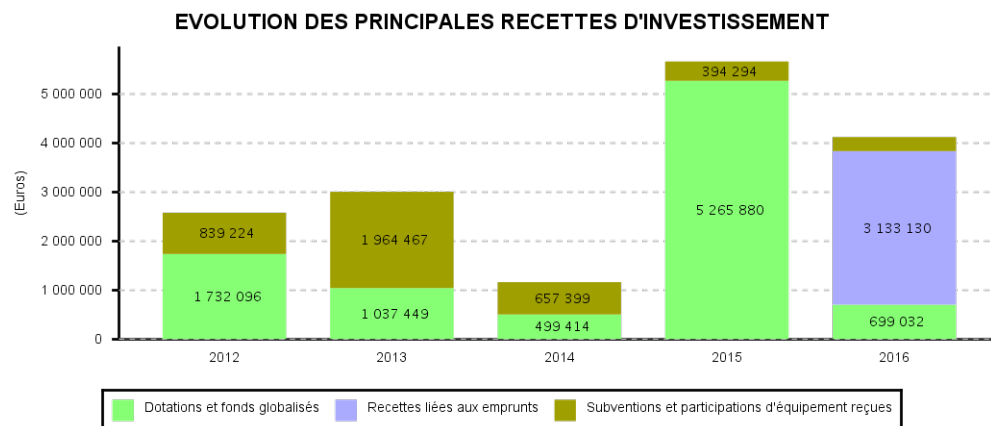
(2) les dépenses liées aux emprunts et dettes assimilées correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au débit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

L'année 2016 a aussi été marquée par l'enregistrement comptable du contrat relatif à l'emprunt structuré.

Hors cette opération, les ressources propres d'investissement dont a disposé la commune en 2016 sont proches du million d'euros (984.000).

Elles proviennent des dotations et des subventions: à noter, le fonds de compensation de TVA représentait 574.000 euros, le produit des amendes de police plus de 200.000 euros.

Il n'y a pas eu de cession d'actif enregistrée en 2016.



REPERES

En €/hab	Commune	2016		
		Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	30	51	63	51
Recettes liées aux emprunts	138	97	121	120
Subventions et participations d'équipement reçues	12	53	63	59

TAUX DE REALISATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT EN 2016	
Dotations et fonds globalisés	106,16 %
Recettes liées aux emprunts (3)	55,98 %
Subventions et participations d'équipement reçues	74,73 %

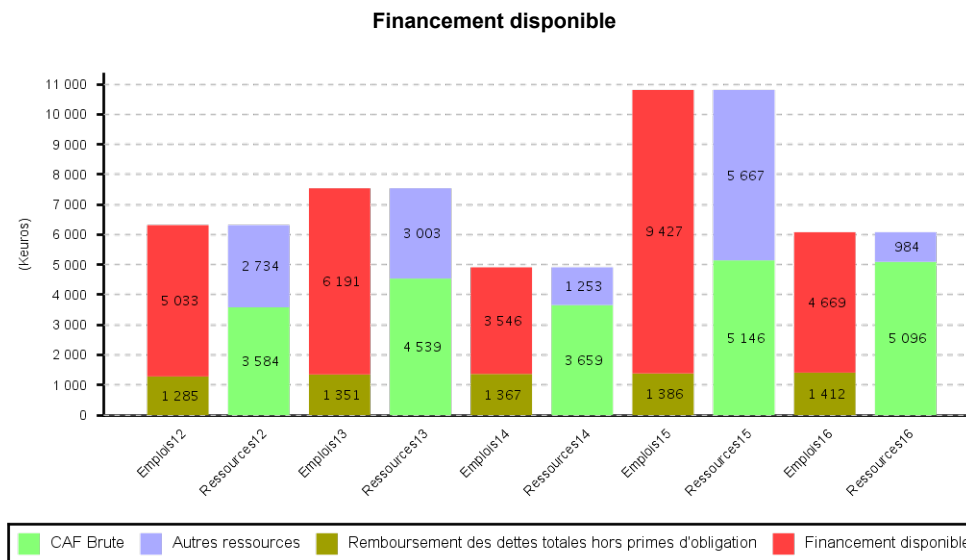
(3) les recettes liées aux emprunts correspondent aux opérations budgétaires enregistrées au crédit du compte 16 (sauf 16449, 1645, 166 et 1688)

Le financement des investissements

Le financement disponible

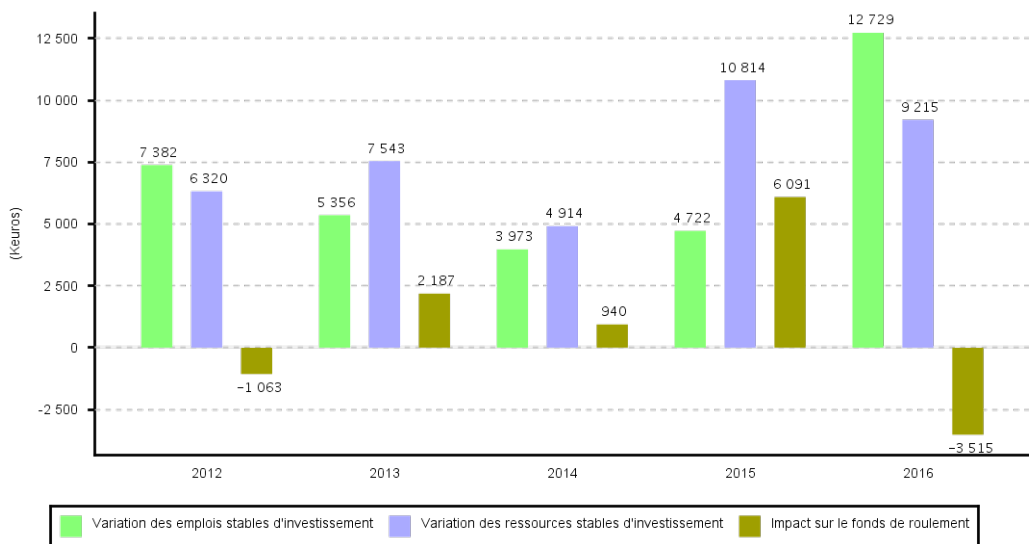
Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes. Il se compose des éléments suivants :

1. La CAF nette,
2. Les subventions et dotations d'investissement,
3. Les cessions d'actif.



La CAF brute couvre largement les remboursements des dettes ce qui donne à la commune une marge de manœuvre pour les opérations d'investissement. Ainsi, la CAF nette et la variation des ressources propres permettent de dégager 4,67 millions en 2016 pour le financement d'investissements.

Financement des investissements



Le financement des investissements

L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la collectivité constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente l'impact sur le fonds de roulement.

La variation du fonds de roulement correspond :

1. à un prélèvement sur les réserves lorsque les ressources d'investissement de la collectivité sont inférieures à son niveau de dépenses d'investissement,
2. à un abondement des réserves lorsque les dépenses d'investissement se révèlent inférieures aux ressources (dont emprunts nouveaux) que la collectivité peut mobiliser.

En 2016, les variations des emplois stables sont supérieures aux variations des ressources stables d'investissement. L'impact sur le fonds de roulement est négatif à hauteur de 3,5 millions.

Bilan

BILAN EN 2016

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut 167 615 848	Ressources propres 155 363 733	
Actif circulant 4 504 411	Dettes financières 19 645 162	Fonds de roulement net global 7 393 046
Trésorerie 11 514 227	Passif circulant 8 625 592	BFR -4 121 181

$$\text{Trésorerie} = \text{FDR} - \text{BFR} = \underline{\underline{11\,514\,227}}$$

Le bilan retrace le patrimoine de la commune au 31 décembre de l'exercice.

1. A l'actif (partie gauche) figurent les immobilisations (actif immobilisé tel que terrains, bâtiments, véhicules...), les créances (titres de recettes en cours de recouvrement) et les disponibilités (ces biens non durables constituent l'actif circulant).

2. Au passif (partie droite) figurent les fonds propres de la collectivité (dotations, réserves, subventions), le résultat et les dettes financières ainsi que les dettes envers les tiers (mandats en instance de paiement).

Le bilan est ici représenté sous sa forme " fonctionnelle ".

Les ressources stables (réserves, dotations, dettes) doivent permettre le financement des emplois stables (les immobilisations), ce qui permet de dégager un excédent de ressources stables appelé " fonds de roulement ". Ce fonds de roulement doit permettre de financer les besoins en trésorerie (besoins en fonds de roulement) dégagés par le cycle d'exploitation de la collectivité (différence dans le temps entre les encaissements et les décaissements).

Le bilan fonctionnel établit un reclassement des postes du bilan par fonction: opérations d'investissement et leur financement, dettes et créances à court terme, trésorerie. Ces agrégats ont varié sensiblement par rapport à l'année 2015 notamment suite à l'intégration du budget annexe de l'assainissement et aux écritures comptables liées à l'emprunt structuré.

Les résultantes de ces évolutions sont:

- une réduction du fonds de roulement net global (-27,9%)
- une augmentation du besoin en fonds de roulement (-47,1%)
- un tassement de la trésorerie de 11,7%.

Le fonds de roulement en nombre de jour de charges réelles s'établit à 76 jours. En retrait par rapport à 2015 (année exceptionnelle), il se situe au-dessus des années 2013-2014 et de la strate régionale (55 jours). Par habitant, le FDR est de 326 euros (225 pour la strate régionale).

L'équilibre financier du bilan

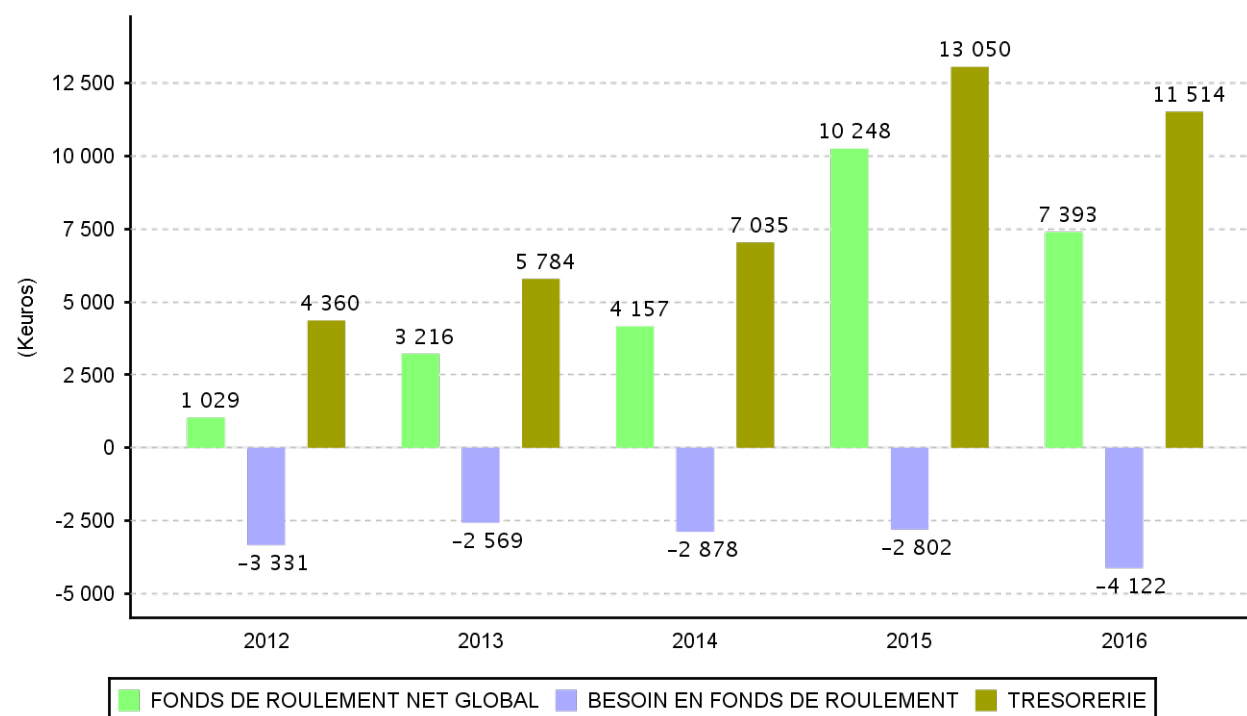
Le fonds de roulement	Le besoin en fonds de roulement	La trésorerie
<p>Le fonds de roulement est égal à la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et les réserves, les subventions d'équipement, les emprunts) et les immobilisations (investissements réalisés et en cours de réalisation).</p> <p>Le fonds de roulement permet de couvrir le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>Le besoin en fonds de roulement (BFR) est égal à la différence entre l'ensemble des créances et stocks et les dettes à court terme (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales...). Une créance constatée, non encaissée, génère un besoin de fonds de roulement (c'est-à-dire de financement) alors qu'une dette non encore réglée vient diminuer ce besoin. Le BFR traduit le décalage entre encaissement des recettes et paiement des dépenses.</p>	<p>La trésorerie du bilan comprend le solde du compte au Trésor, mais également les autres disponibilités à court terme comme les valeurs mobilières de placement. Elle apparaît comme la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement</p>

La structure du bilan permet de dégager un fonds de roulement net global d'un bon niveau, supérieur à l'année 2014.

Le besoin en fonds de roulement a augmenté en 2016 en raison de l'augmentation du passif circulant; cette augmentation est liée aux écritures comptables sur l'emprunt à risque.

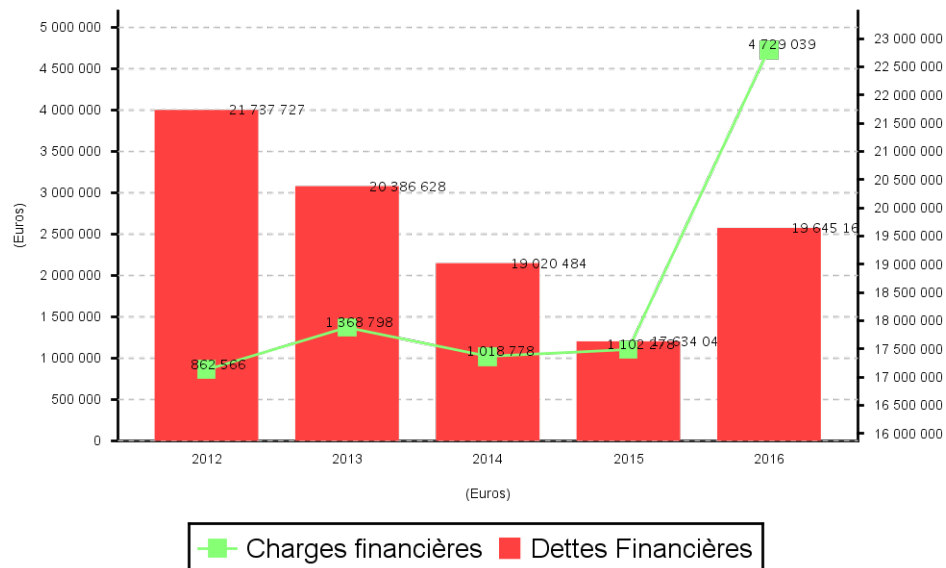
En résultante, la trésorerie s'est réduite mais se situe à un niveau remarquable.

Evolution des éléments du bilan



Endettement

Évolution des dettes et des charges financières



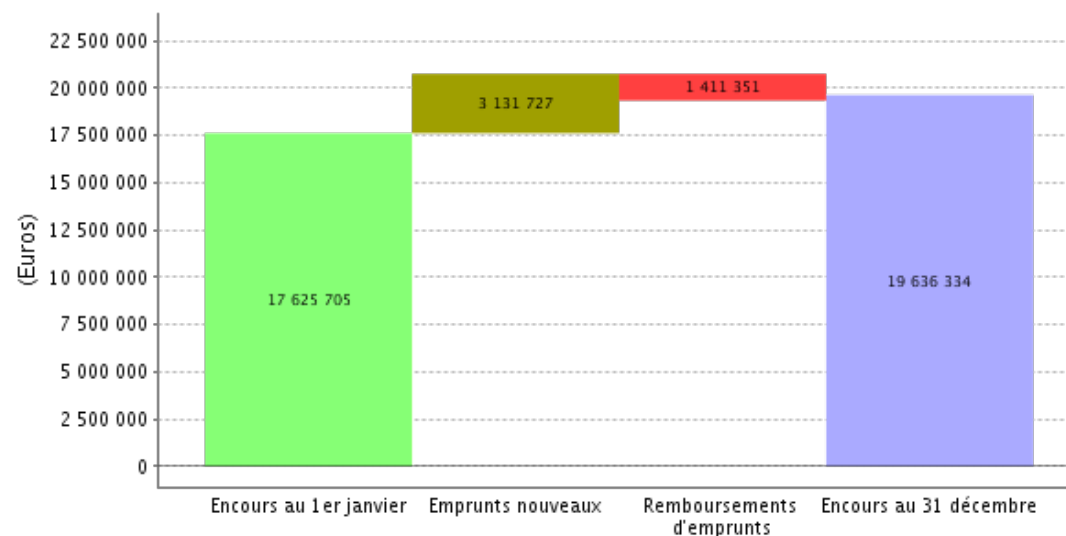
L'encours de la dette était en constante diminution depuis 2012 car la commune ne recourait pas à l'emprunt. En 2016, l'événement marquant a été la comptabilisation de l'emprunt structuré. L'indemnité capitalisée (Indemnité de Remboursement Anticipé) est venue abonder le stock de la dette de 3, 12 millions d'euros. A ce montant, s'ajoute l'intégration comptable de la dette du budget annexe de l'assainissement pour 290.000 euros.

Bien que les charges financières aient augmenté en 2016 (effet IRA), le ratio d'endettement en année de produits réels de fonctionnement ne s'élève qu'à 0,48 pour l'année 2016. C'est un niveau satisfaisant qui place la commune entre le premier décile et la médiane de la strate nationale.

L'encours de dettes représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

L'emprunt nouveau résulte des opérations couvrant l'emprunt structuré.
Le niveau de remboursement des annuités est stable depuis plusieurs années.

Variation des emprunts bancaires et dettes assimilées en 2016



L'encours de dettes au 31 décembre de l'exercice représente le solde à rembourser au terme de l'année compte tenu:

1. des nouvelles dettes souscrites au cours de l'exercice (emprunts nouveaux)
2. des dettes remboursées durant l'exercice (remboursements d'emprunts).

Eléments concernant la fiscalité directe locale

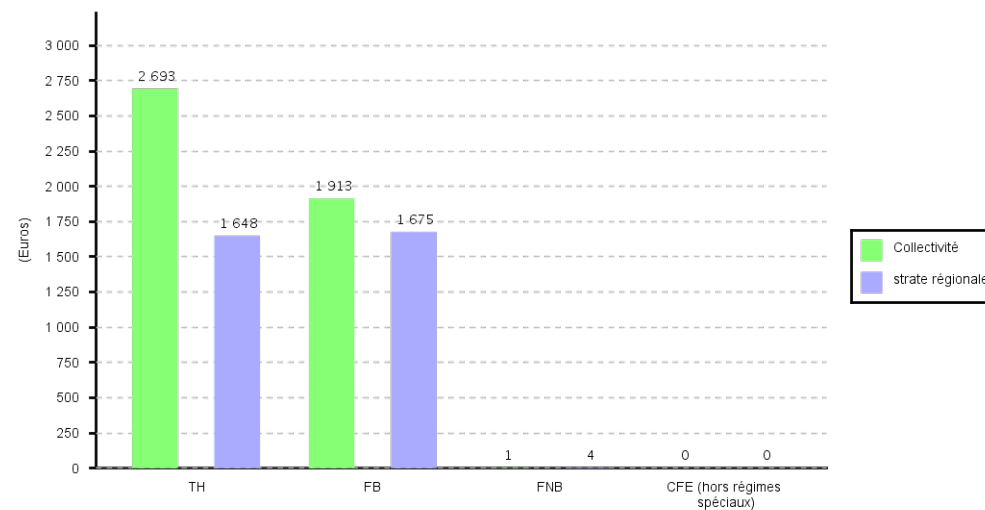
Les bases

La DGFIP notifie chaque année courant février / mars les bases prévisionnelles d'imposition aux collectivités en matière de :

1. taxe d'habitation (TH)
2. taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
3. taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)
4. cotisation foncière des entreprises (CFE), le cas échéant suivant le régime fiscal des collectivités.

Ces bases prévisionnelles servent au vote des taux d'imposition.

COMPARAISON DES BASES EN 2016 (en €/ha)



Strate de référence :

Régime fiscal : FPU : Communes de 20 000 à 50 000 habitants

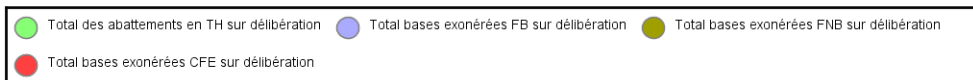
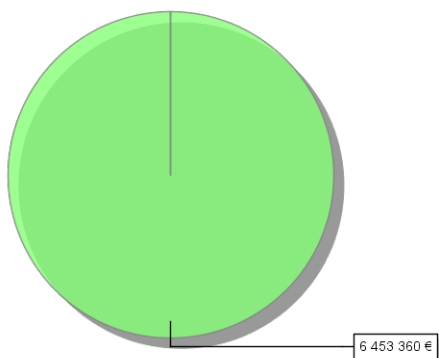
Les bases nettes des "ménages" sont, à Saint Mandé, supérieures à la strate régionale pour les deux principales sources d'impôts locaux : la base de la taxe d'habitation s'élève à 2694 euros /habitant pour la ville contre 1649 pour la strate régionale; pour la taxe sur le foncier bâti les ratios sont respectivement de 1.913 et de 1.676 euros /habitant.

En 2016, 10.760 logements étaient soumis à la taxe d'habitation, dont 5,2% de résidences secondaires. Le nombre de logements vacants est faible.

Les bases du foncier bâti reposent essentiellement sur les locaux d'habitation ordinaires (87%) et pour une moindre part sur les locaux à usage professionnel ou commercial (8,7%).

Dans leurs évolutions, les bases de la taxe d'habitation ont baissé de 1,52% entre 2015 et 2016, les bases du foncier non bâti ont augmenté de 1,27%.

STRUCTURE DES REDUCTIONS DE BASES ACCORDÉES SUR DELIBERATION(S) EN 2016



En application des dispositions ouvertes par le Code général des impôts, les collectivités ont la possibilité de voter des abattements et des exonérations en faveur de leurs contribuables. Ces réductions viennent diminuer les bases imposées à leur profit.

Ces réductions de bases, décidées par les assemblées locales, n'ouvrent donc pas droit au versement d'allocations compensatrices contrairement à celles décidées par le législateur.

Principalement, ces réductions de bases sont :

1. des majorations d'abattements de taxe d'habitation voire des abattements facultatifs de taxe d'habitation,
2. des exonérations de taxes foncières en faveur de certains logements, certains investissements voire certaines entreprises,
3. des exonérations de CFE en faveur de certaines entreprises.

La valeur locative moyenne des locaux d'habitation en 2016 s'élève à 5998 euros contre 4835 euros pour la strate régionale.

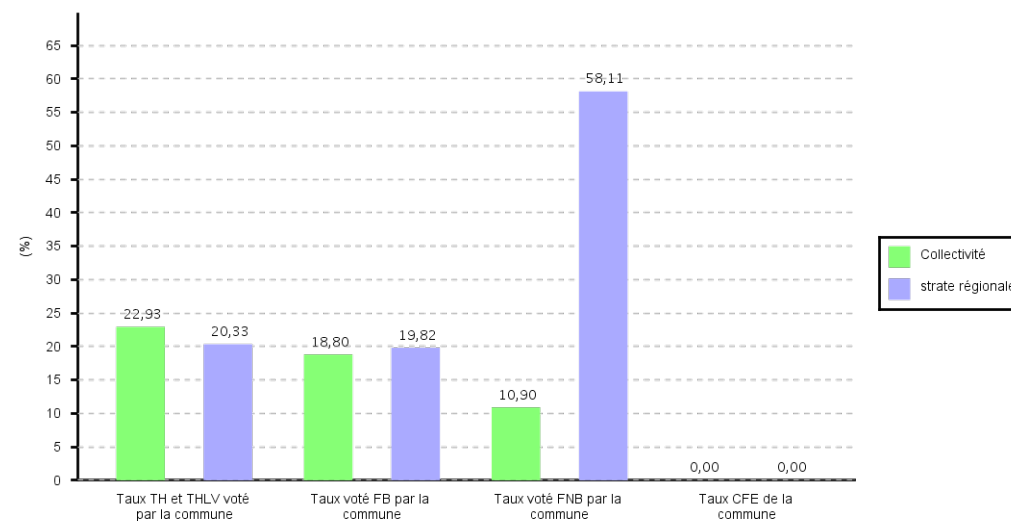
Pour mémoire une délibération de la ville en date du 27/06/1980 permet d'appliquer des taux d'abattement obligatoires pour les personnes à charges (20% et 15 %, selon les rangs 1, 2 et 3 et plus). La ville a aussi délibéré pour appliqués divers abattements facultatifs.

Au total, les bases exonérées se montent à 6,45 millions, ce qui équivaut à environ 10% des bases nettes "ménages".

Les taux

Chaque année, les collectivités votent les taux qui seront appliqués aux bases d'imposition prévisionnelles qui leur ont été notifiées par les services de la DGFIP. Des règles de plafond et de lien encadrent l'évolution de ces taux. Ces taux appliqués aux bases d'imposition permettent d'établir les cotisations dues par les redevables.

COMPARAISON DES TAUX EN 2016



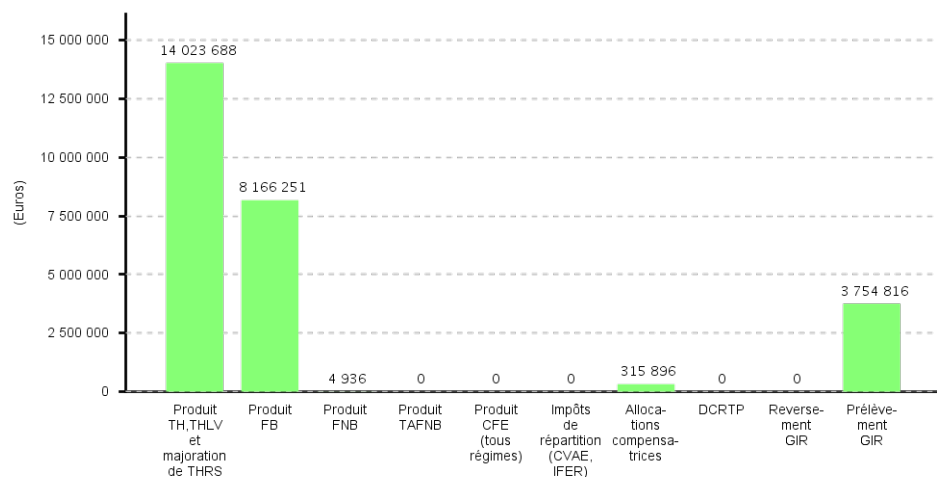
Les taux de taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti n'ont pas varié entre 2015 et 2016.

Comparés à la strate régionale, les taux votés par la commune sont les suivants:

- TH et THLV 22,93% contre 20,33% pour la strate régionale
- FB 18,80% contre 19,82% pour la strate régionale
- FNB 10,90% contre 58,11% pour la strate régionale.

Le vote du taux de la cotisation foncière des entreprises n'est plus du ressort de la commune.

STRUCTURE DES PRODUITS DE FISCALITE DIRECTE LOCALE EN 2016



Les produits

Les recettes de la fiscalité directe locale perçues par les collectivités sont issues :

1. du produit des bases par les taux votés pour la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la cotisation foncière des entreprises,
2. des impôts locaux dits de "répartition" (CVAE, IFER, TASCOTM),
3. des mécanismes de garantie des ressources consécutifs à la réforme de la fiscalité directe locale suite à la suppression de la taxe professionnelle (DCRTP, FNGIR).

La structure des produits réels pour la ville de Saint Mandé est la suivante:

- 52% de ressources fiscales (65,2% pour la strate régionale)
- 22% de dotations et participations (20,5% pour la strate régionale)
- 26% autres produits réels (14,3% pour la strate régionale).

En 2016, le produit de la taxe d'habitation est de 14,18 millions (-0,4% par rapport à 2015), celui de la taxe foncière sur les propriétés foncières de 8,17, en progression de 1,3% par rapport à 2015.

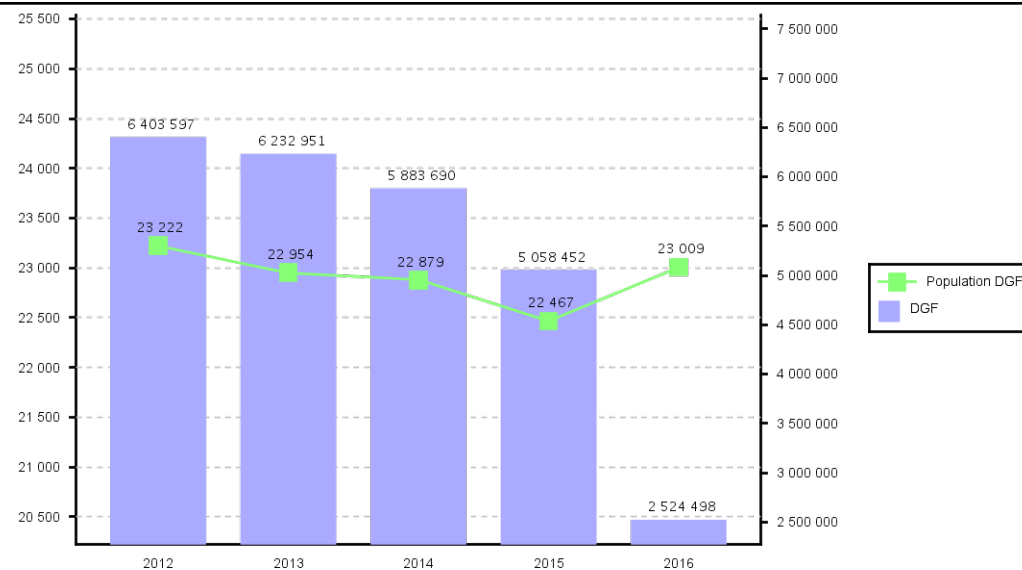
Ceci équivaut pour la taxe d'habitation à 625 euros par habitants (336 pour la strate régionale), pour la TFNB à 360 euros /habitant contre 332 pour la strate régionale.

En 2016, compte tenu de la nouvelle répartition de la fiscalité vers l'Etablissement public Paris Est Marne Bois, les ressources fiscales ont baissé de 11,8%.

Éléments concernant les dotations

Évolution de la DGF (part forfaitaire)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la participation de l'État au fonctionnement des collectivités territoriales. Elle constitue une ressource libre d'emploi pour les communes et les groupements à fiscalité propre.



La dotation globale de fonctionnement a chuté de 50,1% entre 2015 et 2016.

Toutefois, il convient de mettre en perspective cette baisse avec l'ensemble des dotations et participations reçues par la commune. Celles-ci ont augmenté de 22% sur cette même période, pour atteindre 8,98 millions, dont 4,43 millions au titre des attributions de la dotation d'équilibre.

Structure de la DGF

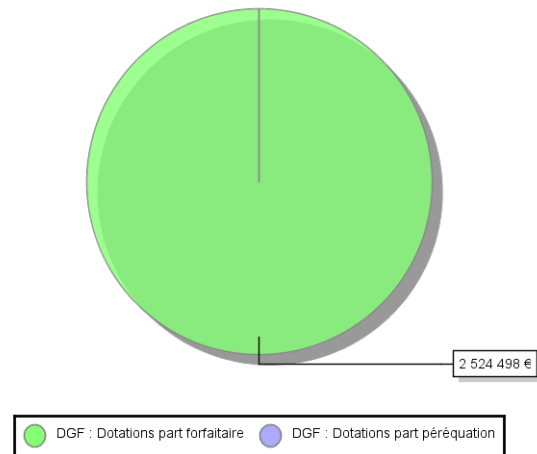
Pour les communes, la DGF se structure autour de deux composantes :

1. une part forfaitaire (calculée par rapport à la population, la superficie),
2. une ou plusieurs part(s) de péréquation (DSUCS, DSR, DNP).

Pour les groupements à fiscalité propre, la DGF se structure autour de deux composantes également :

1. une dotation d'intercommunalité (calculée par rapport à sa population, son CIF, son potentiel fiscal)
2. une dotation de compensation (dotation correspondant aux montants de l'ancienne compensation "part salaires" et de la compensation des baisses de DCTP)

STRUCTURE DE LA DGF 2016



La ville ne perçoit que la DGF part forfaitaire.